

Votre facture d'eau, c'est :

- le pompage et la distribution de **vos** eau potable
- la collecte, le transport et le traitement de **vos** eaux usées (si vous êtes raccordé au réseau d'assainissement collectif)

Syndicat intercommunal chargé de pomper l'eau de la nappe phréatique, et de la distribuer après traitement jusqu'à votre robinet (sur le territoire du SYSEG, 3 syndicats intercommunaux détiennent cette compétence : le SIDESOL, le SIMIMO et le Syndicat Intercommunal des Monts du Lyonnais et de la basse vallée du Gier). Par délégation, ce service public peut-être confié à une société privée.

N° COMPTEUR	NOUVEL INDEX	ANCIEN INDEX	CONSUMMATION
334580	Relevé par vous le 11/05/2015 2348	Estimé le 05/11/2014 2293	55 m ³

Votre consommation annuelle d'eau potable en m³. Celle-ci sert de référence pour connaître votre volume d'eaux usées transporté et traité à la station d'épuration de Givors.

Détail de votre facture

	Quantité	Prix Unitaire € HT	Montant Consommation € HT	Montant Abonnements et autres € HT	Sous-totaux € HT	Taux TVA %
SERVICES						0,00
DISTRIBUTION DE L'EAU						92,08
ABONNEMENT						
Part LYONNAISE DES EAUX		17,81		17,81		5,5
Part SIDESOL		15,41		15,41		5,5
CONSUMMATION						
Part LYONNAISE DES EAUX de 0 à 60m3	55	0,3672	20,20			5,5
Part SIDESOL de 0 à 60m3	55	0,6138	33,76			5,5
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau) du 05/11/14 au 31/12/14	17	0,0756	1,29			5,5
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau) du 01/01/15 au 11/05/15	38	0,0950	3,61			5,5
ORGANISMES PUBLICS						24,48
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	55	0,29	15,95			5,5
Modernisation des réseaux (Agence de l'Eau)	55	0,1550	8,53			10,0
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES						76,52
ABONNEMENT						
Part LYONNAISE DES EAUX (collecte)		6,93		6,93		10,0
REGUL P.F. Lde sem.précédent		-0,11		-0,11		10,0
Part Syndicat pour la Station d'Épuration de Givors		2,50		2,50		10,0
COLLECTE ET TRAITEMENT						
Part LYONNAISE DES EAUX (collecte)	55	0,1033	5,68			10,0
Part LYONNAISE DES EAUX (traitement)	55	0,6385	35,12			10,0
Part Syndicat pour la Station d'Épuration de Givors	55	0,48	26,40			10,0
TOTAL Hors Taxes			150,54	42,54	193,08	
MONTANT TVA (à 5,5%)			4,11	1,83	5,94	
MONTANT TVA (à 10%)			7,57	0,93	8,50	
TOTAL TTC TVA acquittée sur les débits			162,22	45,30	207,52	
NET A PAYER						207,52 €

L'abonnement Il couvre les coûts fixes engagés pour la gestion du service (relève des compteurs, facturation...).

Montant annuel de votre facture correspondant à votre consommation d'eau potable ainsi qu'à la collecte, au transport et au traitement de vos eaux usées.

La distribution de l'eau potable

- Part Lyonnaise des Eaux : exploitation du service délégué à une entreprise privée.
- Part SIDESOL : investissements du syndicat intercommunal (ex. : travaux sur le réseau de distribution d'eau potable)

Préservation des ressources en eau

L'Agence de l'Eau prélève une taxe incitant le syndicat de distribution d'eau potable à une meilleure gestion de la ressource (entretien des réseaux, diminution des volumes pompés...)

Organismes publics

- Lutte contre la pollution et modernisation des réseaux : L'Agence de l'Eau prélève ces taxes qui permettent au SYSEG d'obtenir des aides financières sur les travaux d'amélioration du fonctionnement des réseaux d'assainissement et de la station d'épuration.

Collecte et traitement des eaux usées

• Part abonnement :

Cette part est fixe. Elle est répartie entre le délégataire (entreprise privée qui exploite le réseau) et le SYSEG. Elle permet d'assurer le fonctionnement du service.

• Part collecte et traitement :

Cette part est variable en fonction de votre consommation d'eau.

Elle permet :

- au délégataire d'assurer l'exploitation du réseau et de la station d'épuration,
- au SYSEG de financer les travaux nécessaires au bon fonctionnement des ouvrages.